



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

publications

Question écrite n° 75299

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur l'utilisation de la technique du recyclage de papier par l'ensemble du secrétariat d'Etat. En effet, de très grandes quantités de papier sont utilisées quotidiennement par l'administration française qui se doit, en tant que service à la République, de donner l'exemple en matière environnementale comme elle le fait déjà en ce qui concerne la réduction de la pollution atmosphérique par l'utilisation de voitures plus écologiques. A cet effet, il aimerait savoir si le papier utilisé par son secrétariat d'Etat bénéficie de mesures spéciales, en matière de recyclage notamment, afin de permettre la valorisation de ses déchets et de montrer ce qui peut être fait dans le domaine de la protection de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75299

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1958